



Renoncer à un héritage - quelles conséquences

Par **Asmodee**, le **30/09/2009** à **14:51**

Bonjour,

Le père de mon ami est décédé en laissant derrière lui de vilaines dettes. Mon ami souhaite renoncer à la succession.

Deux questions se posent :

- peut-il tout de même percevoir le capital décès de la sécurité sociale pour le paiement des frais d'obsèques sans que cela signifie qu'il accepte l'héritage
- cela signifie-t-il qu'il renonce également à l'héritage de sa grand-mère paternelle quand celle-ci décédera ?

Cordialement